

Publié par 24 heures (<http://www.24heures.ch>)

[Accueil](#) > [Vaud & Régions](#) > [Contenu](#)

CORRECTIONNELLE | Le Tribunal pénal de Vevey a condamné un Somalien de 22 ans à 18 mois de prison dont 9 mois fermes.



© Odile Meylan-a | Oron, «une toute petite ville isolée où il n'y a pas de travail.»

PASCALE BURNIER | 17.03.2010 | 11:18

Ce requérant somalien l'avoue calmement. Quand il n'est pas content, il met le feu ou devient violent. Le problème, c'est que le jeune homme de 22 ans est vite contrarié.

Lorsqu'une assistante sociale de l'Etablissement vaudois d'accueil des migrants (EVAM) l'incite à prendre des cours de français, l'homme brandit du poing. Lorsqu'on lui propose de quitter le centre de l'EVAM pour le loger gratuitement à Oron-la-Ville, il boute le feu à son logement. «Oron, ce n'est pas la mer à boire. Il y a même le train...», a précisé, hier devant le tribunal pénal de Vevey, l'assistante sociale. L'homme se défend: pour lui, vivre à Oron était une sorte de punition. «Un de mes amis m'avait dit qu'il s'agissait d'une toute petite ville isolée où l'on ne pouvait pas trouver de travail.» Alors ce 9 juillet 2009, il met le feu à des draps reliés aux plaques de sa cuisinière enclenchée. Puis, il attend en bas de son immeuble. Sa valise à la main, une cigarette dans l'autre.

Incarcéré à la prison du Bois-Mermet, il est à nouveau irrité. La nourriture ne lui convient pas. Il menace un codétenu avec un couteau et jette une tasse en direction d'un gardien.

Les experts psychiatres ont diagnostiqué des troubles psychotiques chez cet homme

analphabète qui a fui la guerre. Aujourd'hui, il séjourne dans l'unité psychiatrique de la prison de Lonay.

Accusé d'incendie intentionnel, mais aussi de violence ou menace contre les autorités et les fonctionnaires, il a suscité, hier, l'inquiétude du ministère public quant à sa dangerosité pour la société. Malgré les pardons et les promesses, le requérant a été condamné à 18 mois de prison dont 9 avec sursis.

Candidat à l'expulsion, il s'est engagé à quitter, de lui-même et au plus vite, le territoire helvétique à sa sortie de prison. De quoi rassurer modestement l'avocate générale. L'homme sera relâché dans 18 jours. Il a en effet déjà purgé presque l'entier de sa peine en détention préventive.

Actu

Source URL (Extrait le 18.03.2010 - 10:58): <http://www.24heures.ch/vaud-regions/actu/requerant-mecontent-habiter-oron-met-feu-appart-2010-03-17>